



20 JUL 2026

Bobo-Dioulasso, le

COMMUNIQUE N° 00000006 MESRI/SG/UNB/P

**PORTANT APPEL A CANDIDATURE POUR
LE RECRUTEMENT D'ETUDIANT.E S EN MASTER D'INFORMATIQUE
MEDICALE ET SYSTEME D'INFORMATION EN SANTE (M. IMSIS) AU TITRE
DE L'ANNEE ACADEMIQUE 2026-2027**

Le Président de l'Université Nazi BONI de Bobo-Dioulasso porte à la connaissance des étudiants et travailleurs du lancement, à l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé (INSSA), du recrutement de la septième promotion du Master d'Informatique Médicale et Système d'Information en Santé (Master IMSIS).

Le Master IMSIS fait partie, depuis l'année académique 2025-2026, des formations retenues dans le cadre de l'Examen Classant National (ECN) du Burkina Faso dont le site de formation est l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé (INSSA) de l'Université Nazi BONI.

Le Master IMSIS est une formation de haut niveau en santé digitale qui a comme objectif de construire un pôle d'excellence dans le domaine de la santé numérique et de bâtir une expertise régionale en technologie médicale et de santé.

Le master est organisé sous forme hybride en formation présentielle et à distance. Le master dure quatre (4) semestres de 30 crédits chacun dont le dernier semestre est consacré au stage et à la soutenance.

Le nombre de candidats au master IMSIS est limité à **40 places** :

- Pour le master 1 : Cinq (5) places pour les étudiants de l'Examen Classant National (ECN) et 35 place pour le recrutement complémentaire.
- Pour le master 2 direct : 12 places pour les étudiants remplissant les conditions.

1. Conditions de candidature

Le master IMSIS est ouvert :

- En formation initiale aux étudiants en médecine, odontologie, pharmacie ayant validé au moins la sixième année ; aux étudiants titulaires d'une licence en informatique, en biologie, en nutrition, en statistique, en statistique et informatique, en génie biomédical ou tout diplôme équivalent.
- En formation continue aux médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes ; aux personnels paramédicaux ayant un profil santé publique ou informatique ; aux informaticiens ayant une expérience dans les structures de santé ou de soins ; aux gestionnaires de l'information dans les organisations publiques et privées de santé.

- Les candidatures **en Master 2 direct** peuvent être acceptées pour les candidats titulaires d'un Master1 en informatique de santé ou de tout diplôme jugé équivalent.

2. Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- un formulaire de candidature rempli (à télécharger à partir de l'adresse <https://www.campusfaso.bf/formations/candidature>) ;
- un extrait d'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité ;
- un curriculum vitae daté et signé ;
- une copie légalisée d'un document officiel d'identité (passeport, carte nationale d'identité, ...) ;
- les copies légalisées des diplômes obtenus à partir du bac y compris ;
- les copies légalisées des relevés de notes des six semestres de la licence ;
- une lettre de motivation ;
- une autorisation de l'employeur pour les professionnels ;
- un engagement légalisé à se soumettre au régime des études et aux modalités de contrôle des connaissances en vigueur d'une part, et à s'acquitter des frais de formation d'autre part (*formulaire à télécharger sur la plateforme Campusfaso*).

3. Soumission des dossiers de candidature

La soumission des dossiers de candidature se fera en ligne sur la plateforme Campusfaso (<https://www.campusfaso.bf/formations/candidature>) du **24 juillet** au **31 août 2026 à 23 h 59 UTC**. Pour ce faire, chaque candidat devra se connecter au site <https://www.campusfaso.bf> dans la rubrique candidature en vue de déposer son dossier sur la plateforme.

La validation de la candidature est conditionnée par le paiement des frais d'examen de dossier qui s'élèvent à quinze mille cinq cents (15 500) F CFA payables sur la plateforme Campusfaso par Fasoazerka (Coris Money, Moov Money, Orange Money). Tout dossier incomplet sera rejeté.

NB : L'ouverture effective de la formation est subordonnée par l'atteinte d'au moins **15 étudiants inscrits**.

4. Sélection, publication des résultats et début des cours

La sélection des candidats est réalisée sur étude de dossier par le comité pédagogique du master ou un jury mis en place à cet effet.. Les résultats de la présélection seront publiés le **07 septembre 2026** par notification dans les boîtes e-mails et par affichage.

Le début des cours est fixé au 1^{er} octobre 2026.

NB :

L'admission définitive est subordonnée :

- au dépôt d'un dossier physique du candidat sélectionné au secrétariat de la Direction de l'INSSA ;
- au paiement des frais d'inscription et de la première tranche au moins des frais de formation.

5. Frais d'inscription et de formation

Les frais d'inscription et de formation sont établis comme suit :

Niveau	Nature des frais	Etudiants ressortissants de la zone UEMOA	Etudiants non ressortissant de la zone hors UEMOA
M 1	Inscription universitaire	51 500 F CFA	251 500 F CFA
	Frais de formation	500 000 F CFA	1 000 000 F CFA
M2	Inscription universitaire	51 500 F CFA	251 500 F CFA
	Frais de formation	750 000	1 500 000

Chaque année académique, les frais d'inscription universitaire sont payables en une tranche sur Campusfaso avant le début des cours ;

Chaque année académique, les frais de formation sont payables en un seul versement ou en deux tranches réparties comme suit :

- 75% dès la publication de la liste des candidats retenus ;
- 25% avant la fin du 1^{er} semestre.

NB : Aucun frais n'est remboursable.

Pour tous renseignements complémentaires :

- Se rendre à la coordination du Master d'Informatique Médicale situé à l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé (INSSA) de l'Université Nazi BONI;
- ou écrire secretariat.imsis@gmail.com ou seydou.golo@gmail.com
- ou consulter le site Web : www.imsis.org


Le Président

Pr Hassan Bismarck NACRO
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon
Officier de l'Ordre des Palmes académiques